

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTES - 4401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/03/2025 - 2809 - 2003 B 01283 - 449 741 495 - A.S.E. PAR ABREVIATION AU SERVICE DE L'ENERGIE

BILAN ACTIF							
ACTIF		Exercice N 31/07/2024 12			Exercice N-1 31/07/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	107 020		107 020	107 020		
	Autres immobilisations incorporelles	8 286	8 029	257	760	504-	66. 24-
	Avances et acomptes						
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	11 931	10 609	1 322	2 204	882-	40. 03-
	Autres immobilisations corporelles	13 081	9 860	3 221	498	2 723	546. 89
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	63 175		63 175	63 160	15	0. 02
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	3 000		3 000	2 400	600	25. 00
	Total II	206 492	28 498	177 994	176 042	1 952	1. 11
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	67 294		67 294	65 306	1 987	3. 04
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	3 030		3 030	4 396	1 366-	31. 06-
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	46 362	745	45 617	57 423	11 807-	20. 56-
	Autres créances	5 768		5 768	6 497	728-	11. 21-
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	135 781		135 781	112 090	23 691	21. 14
	Charges constatées d'avance (3)	17 419		17 419	16 002	1 416	8. 85
	Total III	275 655	745	274 909	261 715	13 194	5. 04
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	482 147	29 244	452 903	437 757	15 146	3. 46

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF					
PASSIF		Exercice N 31/07/2024 12	Exercice N-1 31/07/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 104 400 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	104 400	104 400		
	Réserves				
	Réserve légale	10 440	10 440		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	170 138	154 494	15 644	10. 13
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	74 651	75 644	993-	1. 31-
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	359 628	344 978	14 651	4. 25
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	595	1 195	600-	50. 20-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 167	5 800	1 633-	28. 16-
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 803	23 196	4 607	19. 86
	Dettes fiscales et sociales	59 024	59 278	254-	0. 43-
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 686	3 311	1 624-	49. 06-
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	93 275	92 779	495	0. 53
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	452 903	437 757	15 146	3. 46

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

93 27592 779

ANNEXE

Exercice du 01/08/2023 au 31/07/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 452 903.26 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 932 777.37 Euros et dégageant un bénéfice de 74 650.65 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/08/2023 au 31/07/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique n'est à signaler.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2023 au 31/07/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	115 306		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	11 931		
Matériel de transport	2 523		3 006
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 639		570
TOTAL	22 093		3 576
Autres participations	63 160		15
Prêts, autres immobilisations financières	2 400		600
TOTAL	65 560		615
TOTAL GENERAL	202 959		4 191

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			115 306	115 306
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			11 931	11 931
Matériel de transport		658	4 872	4 872
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			8 209	8 209
TOTAL		658	25 011	25 011
Autres participations			63 175	63 175
Prêts, autres immobilisations financières			3 000	3 000
TOTAL			66 175	66 175
TOTAL GENERAL		658	206 492	206 492

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	7 526	504		8 029
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	9 727	882		10 609
Matériel de transport	2 026	679	658	2 047
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 639	174		7 814
TOTAL	19 392	1 736	658	20 469
TOTAL GENERAL	26 917	2 239	658	28 498

ANNEXE

Exercice du 01/08/2023 au 31/07/2024

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	5 0 4				
Instal.techniques matériel outillage indus.	8 8 2				
Matériel de transport	6 7 9				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 7 4				
TOTAL	1 7 3 6				
TOTAL GENERAL	2 2 3 9				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	4 7 1	2 7 5	0		7 4 5
TOTAL	4 7 1	2 7 5			7 4 5
TOTAL GENERAL	4 7 1	2 7 5			7 4 5
Dont dotations et reprises d'exploitation		2 7 5			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 0 0 0		3 0 0 0
Clients douteux ou litigieux	8 0 2	8 0 2	
Autres créances clients	4 5 5 6 1	4 5 5 6 1	
Personnel et comptes rattachés	1 1 9 3	1 1 9 3	
Impôts sur les bénéfices	1 8 4	1 8 4	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 7 3 3	1 7 3 3	
Débiteurs divers	2 6 5 9	2 6 5 9	
Charges constatées d'avance	1 7 4 1 9	1 7 4 1 9	
TOTAL	7 2 5 4 9	6 9 5 4 9	3 0 0 0

ANNEXE

Exercice du 01/08/2023 au 31/07/2024

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	27 803	27 803		
Personnel et comptes rattachés	27 427	27 427		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 069	23 069		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 947	5 947		
Autres impôts taxes et assimilés	2 581	2 581		
Groupe et associés	595	595		
Autres dettes	1 686	1 686		
TOTAL	89 108	89 108		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	235			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	10 440			10 440

M. KOWALSKI : 9 837 actions en pleine propriété

M. TORRES : 378 actions en pleine propriété

M. ISSAYAN : 135 actions en pleine propriété

SAS SECAFI : 90 actions en pleine propriété

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds artisanal ACPA 44	19 320			19 320	
Fonds artisanal LEFEVRE	67 800			67 800	
Fonds artisanal LERAY	6 900			6 900	
Fonds artisanal LAUNEAU	13 000			13 000	
Total	107 020			107 020	

Les fonds ACPA et LEFEVRE ont été acquis le 01/08/2007 suite aux résiliations des contrats de location gérance pour 87 120 €.

Le fonds artisanal LERAY a été acquis le 01/03/2016 pour 6 900 € (cession contrats entretien).

Le fonds artisanal LAUNEAU a été acquis le 03/10/2018.

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, il résulte un changement de réglementation en matière d'amortissement des fonds commerciaux depuis le 1er janvier 2016. L'analyse nous conduit à conclure que notre fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

En conséquence, nous avons pratiqué un test de dépréciation. En définitive, le test de dépréciation n'a pas conduit à une provision puisque la valeur comptable est inférieure à la valeur actuelle.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2023 au 31/07/2024

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	2 925	50.00
LICENCES RESEAU	3 150	100.00
LICENCE TABLETTES	700	33.33
LOGICIEL EBP	1 511	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
MATERIEL ET OUTILLAGE	LINEAIRE	3 à 5 ans
MATERIEL DE TRANSPORT	LINEAIRE	1 à 5 ans
MATERIEL DE BUREAU	LINEAIRE	3 à 5 ans
MOBILIER	LINEAIRE	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2023 au 31/07/2024

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du premier entré, premier sorti.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	8 7 0
Autres créances	2 6 5 9
Total	3 5 2 9

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 9 5 6
Dettes fiscales et sociales	3 0 2 8 5
Autres dettes	3 3 7
Total	3 7 5 7 8

ANNEXE

Exercice du 01/08/2023 au 31/07/2024

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	17 419
Total	17 419

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		70 092
Loyers restant dus contrat loc.financière	17 827	
Redevances de crédits bails restant à courir	52 265	
Total (1)		70 092

Engagements reçus

Redevances de crédits bails restant à courir	52 265
Loyers restant dus loc.financière	17 827
Total	70 092

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				62 973	62 973
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				9 729	9 729
- dotations de l'exercice				9 248	9 248
Total				18 977	18 977
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				10 448	10 448
- exercice				11 498	11 498
Total				21 946	21 946
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				14 716	14 716
- entre 1 et 5 ans				36 919	36 919
Total				51 636	51 636
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans				630	630
Total				630	630
Montant en charge sur l'exercice				11 739	11 739

ANNEXE

Exercice du 01/08/2023 au 31/07/2024

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

L'entreprise étant adhérente à un contrat prévoyance proposé par la PRO BTP, l'indemnité de fin de carrière conventionnelle du BTP est versée aux ouvriers par la caisse PRO BTP. Pour les autres collègues de salariés, et à défaut d'avoir procédé à une évaluation actuarielle de ces indemnités, l'entreprise considère qu'aucune sortie de trésorerie significative, liée à un tel événement, n'est prévue dans les dix prochaines années.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

A.S.E. PAR ABREVIATION AU SERVICE DE L'ENERGIE

Société par actions simplifiée
Au capital de 104 400 euros
Siège social : 32 Rue Jean Rouxel
ZAC PENTECOTE
44700 ORVAULT
449 741 495 RCS NANTES

EXTRAIT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 JANVIER 2025

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 juillet 2024 s'élevant à 74 650,65 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice, soit 74 650,65 euros

A titre de dividendes aux associés, soit 60 000,00 euros
Soit environ 5,75 euros par action

Le Solde, soit 14 650,65 euros
En totalité au compte "**Autres réserves**".

Le dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 60 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par

TK.

l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Montant total de la distribution	Année de distribution
2020/2021	environ 3,83 €	40 000 €	2022
2021/2022	environ 4,79 €	50 000 €	2023
2023/2024	environ 5,75 €	60 000 €	2024

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31/01/2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Monsieur Thierry KOWALKSI
Le président

